

Validation des Acquis de l'Expérience

Conducteur de travaux



VAE

Vous souhaitez débiter une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience afin d'obtenir l'un des deux diplômes, homologués au niveau III et délivrés par l'ESTP Paris.

- **conducteur technicien des travaux du bâtiment**
- **conducteur des travaux publics et technicien de bureau d'études**

Cette démarche s'intègre dans le cadre de la réforme de la formation continue : vous pouvez mobiliser votre compte personnel de formation (CPF) pour votre accompagnement.

L'ESTP Paris : L'école des grands projets

Parmi les 45.000 diplômés et dont 10.000 conducteurs de travaux formés à l'ESTP Paris depuis sa fondation en 1891, la majorité a participé aux plus grands projets de construction et d'aménagement.

En Formation Continue, plus de 1000 professionnels issus des secteurs public et privé de la construction (maîtrise d'ouvrage, gestion de patrimoine, entreprises et maîtrise d'œuvre, institutionnels, collectivités locales) ou souhaitant se réorienter dans ces secteurs, sont accueillis chaque année. Ils suivent des stages inter, des stages intra créés spécialement à la demande, une formation longue qualifiante de conducteur de travaux, un des deux parcours de VAE (ingénieurs ou conducteur de travaux) ou pour acquérir des compétences dans l'un de nos 10 Mastère Spécialisé®.

La Validation des Acquis de l'Expérience à l'ESTP Paris

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une démarche reconnue par le Code du travail. Elle permet de faire reconnaître son expérience, professionnelle ou non professionnelle, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

La VAE est un droit ouvert à toutes les personnes pouvant justifier d'une expérience professionnelle continue ou discontinue d'au moins 3 ans, à temps plein ou partiel, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme visé.

La VAE à l'ESTP Paris a pour objectifs d'accompagner les candidats dans l'élaboration de leur projet, la rédaction de leurs dossiers, de leur mémoire et leur présentation devant le jury.

Les candidats bénéficient ainsi de l'expérience de l'école, son infrastructure et de conseils avisés de professionnels. Une fois diplômés, ils intègrent un réseau actif à travers l'association des anciens élèves (<http://www.conducteur-travaux-estp.com/>).



Deux diplômes Conducteur de travaux ESTP Paris

Créée en 1905 par Léon Eyrolles, le fondateur de l'école, la formation de conducteur de travaux de l'ESTP Paris est reconnue par l'État. Les deux diplômes homologués au niveau III (bac+2) sont contresignés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Portés par une même ambition, les titulaires de ces diplômes sont conduits à réaliser les mêmes activités et responsabilités sur deux secteurs d'activité distincts : **le bâtiment** et **les travaux publics**.

Ils interviennent dans de petites ou moyennes entreprises et des grands groupes de BTP en tant que Conducteur de Travaux. Ils sont à l'interface entre les différents intervenants (bureaux d'études, architectes, entreprises, sous-traitants) dans l'acte de construire. Ils jouent un véritable rôle de « chef d'orchestre ».

A partir du dossier de production établi par les bureaux d'études, le conducteur de travaux assure la mise en œuvre du projet de construction en veillant constamment à la qualité des travaux, à la tenue des délais et au respect du budget initialement prévu. Homme de terrain, le conducteur de travaux règle sur place et au quotidien les problèmes qui se posent au cours de la construction.

Ainsi le diplôme atteste de l'acquisition de compétences évaluées suivante :

- Connaissance approfondie des **techniques** du bâtiment ou des travaux publics
- Connaissance approfondie de **l'organisation** et **la gestion** de chantiers
- Capacité à gérer **le suivi financier** du chantier
- Maîtrise de l'estimation prévisionnelle et du métré
- Capacité à prendre en compte les problématiques de **sécurité, de qualité et d'environnement**
- Capacité à **manager** et gérer des équipes
- Capacité à gérer les sous-traitants.



La VAE un argument RH pour les entreprises

La VAE peut être mise en œuvre à l'initiative d'un demandeur d'emploi pour accroître son employabilité, du salarié pour valoriser son expérience, mais aussi être proposée par l'employeur afin de motiver et fidéliser ses collaborateurs. Elle bénéficie ainsi à l'ensemble d'une société.

La VAE assure une **cohésion sociale** en légitimant la position des plus expérimentés souvent non diplômés, en valorisant et en certifiant l'expérience.

La VAE optimise **les parcours de formation** en mettant à plat les compétences acquises, l'effort de formation porte sur les vrais besoins individuels. De plus, il faut savoir que les dépenses liées à la démarche de VAE sont imputables au plan de formation.

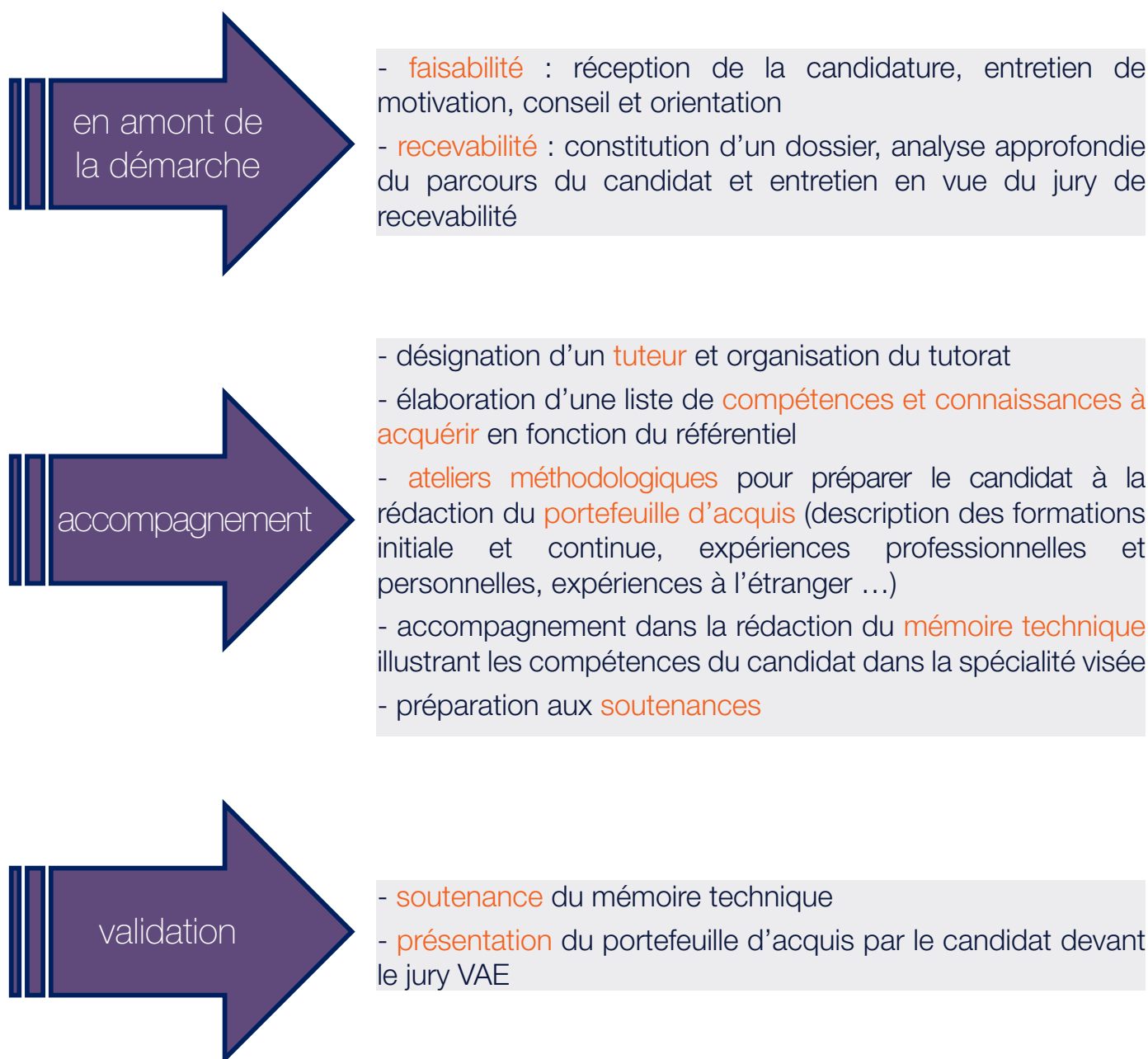
La VAE est un **outil de gestion des ressources humaines** qui sert la compétitivité et au dynamisme de l'entreprise. Suite à une VAE, les salariés se projettent plus facilement au-delà de leur poste actuel. Ils deviennent acteurs de leur évolution professionnelle.

La VAE **valorise les métiers** et donc les compétences de l'entreprise, elle permet d'attester vis-à-vis des clients de la qualification du personnel, elle participe ainsi au développement de son **image de marque**.

Les 3 grandes phases de la démarche VAE

La méthodologie

L'ESTP Paris a mis en place 3 grandes phases qui s'étendent sur 12 mois environ au cours desquelles le candidat doit procéder à la rédaction d'un mémoire technique ; d'un portefeuille d'acquis et suivre des compléments de formation, si nécessaire. Le jury analyse les documents rédigés par le candidat, au regard du référentiel du diplôme visé, afin de valider ou non ses acquis et son expérience.



En fonction du résultat du jury de VAE, le dossier de candidature est présenté ou non au jury de diplôme de l'ESTP Paris.

Le mot du responsable pédagogique

« Forte de son expérience acquise depuis 2006 sur la VAE Ingénieur, L'ESTP Paris Formation Continue se devait de mettre en place la VAE Conducteur de travaux pour permettre aux personnes actives de valoriser leur expérience « chantier » à travers l'obtention d'un diplôme de niveau III.

Ainsi, je suis présente pour vous accompagner tout au long de la démarche, des petits déjeuners de présentation où je répondrai à l'ensemble de vos questions autour de la VAE à la préparation des différents jurys de validation. Lors de la phase accompagnement, en complément du tutorat par un professionnel de votre domaine, je vous suis pendant tout le processus de constitution de votre portefeuille d'acquis et de votre mémoire technique par la mise en place de points réguliers adaptés à vos impératifs.

Démarche volontaire demandant une grande motivation personnelle, vous sortez généralement de cette expérience avec une plus grande confiance et connaissance de vous-même et c'est pour nous une satisfaction de pouvoir vous accompagner dans cette analyse mais aussi dans votre évolution future.

Moi-même diplômée de l'ESTP Paris, je ne peux conclure ce message sans souligner que la force de l'ESTP Paris tient en partie par son réseau de diplômés et, à mon sens, en devenir membre est un atout majeur dans la poursuite de sa carrière professionnelle. »

Le prix de la démarche VAE

Le prix de la démarche VAE s'élève à :

- **100 €** : frais d'ouverture de dossier (non remboursable) par chèque bancaire libellé à l'ordre de ESTP Paris-AS
- **5 600 €** HT (en exonération de T.V.A) : coût de la démarche VAE (hors formations complémentaires)

Les petits déjeuners de présentation

Nous invitons chaque candidat à venir nous rencontrer lors de nos petits déjeuners de présentation que nous organisons tout au long de l'année. Rendez-vous sur notre site Internet pour voir les dates de nos petits déjeuners de présentation : www.estp.fr - dans la rubrique : Formation Continue

